

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 13 octobre 2015

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 28/09/2015

L'an deux mille quinze et le treize octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : 25

Dont Présents non votants : 1

Représentés : 2

Votants: 26

Pour: 26

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Audrey IMBERT, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Alain MOULY, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Représentés: Isabelle GIL par Marie-Aline EDO, Alain SICILIANO par Daniel GALTIER

Présents non votants : Robert SOUQUE

Excusés: Michaël ANDERS, Josian CABROL, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Gilbert LEPETITCORPS, Luc SALLES

Absents:

Objet: Contrat Local de Santé du Pays Haut Languedoc et Vignobles – Avenant

EEEn juillet 2013, le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est engagé aux côtés de l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur un Contrat Local de Santé (CLS), pour une durée de 3 ans.

Cette démarche vise à coordonner les différentes politiques de santé mises en œuvre sur un territoire, sur la base des besoins identifiés localement.

A la croisée de la stratégie du Pays en matière de services de santé et du Programme Régional de Santé de l'ARS, quatre axes stratégiques ont ainsi été retenus :

– AXE 1 : Soins de premier recours et urgences

La politique déployée dans le cadre de la Permanence des Soins Ambulatoires (PDSA) et l'Aide Médicale Urgente (AMU) s'articule avec les ressources locales.

La mise en place d'un dispositif expérimental organisant l'AMU et la PDSA sur le secteur de Saint-Pons / Olargues va permettre de tester une nouvelle organisation pour répondre aux besoins du territoire en la matière. Une phase d'évaluation de l'expérimentation est prévue pour permettre ensuite le développement de ce mode d'organisation sur le reste du territoire, en l'adaptant aux spécificités propres de chaque bassin de vie.

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, une attention particulière est accordée aux projets de Maison de Santé Pluriprofessionnelle. Ces structures constituent le pivot de l'organisation des soins de premier recours et de la permanence des soins ambulatoires.

– AXE 2 : Parcours de santé des personnes âgées : lancement de cette thématique sur la Communauté de Communes Grand Orb, dans un premier temps, avec un travail d'études réalisé par le CREA-ORS (Centre Régional d'Etudes d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité – Observatoire Régional de la Santé) afin d'identifier les besoins de santé, les problématiques d'offre de soins et de prévention et, au regard de leurs adéquations, de proposer des orientations d'actions à mettre en œuvre.

– AXE 3 : Panier de services socles de prévention et de santé, avec un focus particulier sur les addictions, la santé mentale des jeunes et l'accès aux droits et aux soins.

Addictions :

RF
Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 23/10/2015
034-253403554-20151013-2015_13_10_16-DE

D'ici la fin de l'année 2015, déploiement sur le territoire d'un dispositif de proximité en matière de prévention, de prise en charge et d'accompagnement en addictologie. Co-construit en concertation avec un large champ d'acteurs locaux (professionnels de santé, acteurs médico-sociaux et sociaux) lors de plusieurs temps d'échanges et de travail, ce dispositif se veut souple et évolutif en fonction des besoins locaux. La mise en place d'un premier niveau de réponse incluant une évaluation permettra de réajuster si nécessaire la réponse.

Un travail sur la réduction des risques est également mené avec l'association AIDES

Santé mentale des jeunes :

Initiation de cette thématique à travers le projet de Maison Des Adolescents (MDA) sur l'Ouest Hérault constituant un premier volet de la thématique « santé mentale des jeunes sur le territoire ». Le travail qui sera engagé sur les autres problématiques en matière de santé mentale des jeunes devra être mené en lien avec la future MDA Ouest Hérault. Par ailleurs, l'étude réalisée par le CODES 34 a permis d'identifier les leviers et les freins à la mise en place de la thématique santé mentale des jeunes et viendra alimenter le travail à réaliser.

Accès aux droits et aux soins (Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins)

Des partenariats ont été créés avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail (CARSAT) sur cette thématique, notamment lors de l'organisation d'un forum « Droits et Santé » à Saint-Pons

Ces liens initiés seront maintenus

– AXE 4 : Développement de la télémédecine

Un travail auprès des professionnels du champ sanitaire, médico-social et social a permis de réaliser un large recensement des besoins en matière d'avis et de suivis spécialisés.

Dans le cadre d'un partenariat avec le Centre Hospitalier de Béziers, une première réponse est en cours d'élaboration pour être proposée aux Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Ceux qui le souhaitent pourront ainsi bénéficier de téléexpertises ou proposer à leurs résidents des téléconsultations, dans plusieurs spécialités (psychiatrie, gériatrie, diabétologie – endocrinologie, plaies chroniques et complexes)

Les médecins et infirmiers libéraux pourront aussi faire appel à ces téléexpertises et téléconsultations sur les plaies chroniques et complexes, à partir des Maison de Santé Pluriprofessionnelles

Une phase d'évaluation du déploiement de la télémédecine est prévue

Afin de sécuriser la démarche de Contrat Local de Santé, notamment dans le contexte de fusion des Régions, il est proposé de signer un avenant, permettant à la fois :

- De prolonger la durée du Contrat Local de Santé jusqu'en décembre 2017
- De préciser que le travail sur la thématique « Parcours de santé des personnes âgées » est expérimenté sur le territoire de la Communauté de Communes Grand Orb, afin d'initier les principes des actions futures à déployer sur l'ensemble du territoire du Pays. Pour cette thématique, le Contrat Local de Santé s'associe aux deux MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie), en apportant la connaissance du territoire aux pilotes des deux MAIA et en intervenant en complémentarité dans le cadre de la réflexion à mener sur le parcours des personnes âgées à domicile.

En conclusion, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de cet avenant, et, en cas d'avis favorable, de bien vouloir l'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de cet avenant, et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 13 octobre 2015.

Le Président,
Francis BOUTES

